



En exercice : 58  
Présents : 42  
Votants : 43

## Séance du 9 mai 2023

Le Neuf Mai Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 mai 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaëtan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	/
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), GOHIER Odile (Denazé), JUGÉ Joseph et DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), , PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

**Étaient absents :** GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), CLAVREUL Yannick (Simplé).

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Bertrand de GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT (absent)

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Christian BERSON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## DÉLIBÉRATION N° 2023-05/56 : ÉCONOMIE

*Séance du : 9 mai 2023*

**OBJET 2023- 05/56 : ÉCONOMIE**

**REQUALIFICATION DE LA ZAE EIFFEL – ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU PAYS DE CRAON SUR LES IMPACTS DU PROJET ENVERS L'ENTREPRISE  
CHAZÉ TP**

La société CHAZÉ TP est implantée à Craon sur la zone d'activité économique du Boulevard Eiffel. Elle a pour activité principale les travaux de terrassement courants et les travaux préparatoires.

Dans le cadre du projet de requalification de la ZAE Eiffel mené par la Communauté de Communes, un contournement routier sera créé. Ces travaux nécessitent l'acquisition de foncier appartenant à l'entreprise CHAZÉ TP. Sur une des parcelles est situé un bâtiment de 500 m<sup>2</sup> (ancienne brocante) servant actuellement de lieu de stockage à l'entreprise.

Aussi, dans le cadre de la réalisation du projet de contournement, l'activité de l'entreprise va être impactée étant donné que le parc d'activité de l'entreprise sera scindé en 2 et réparti sur deux parcelles situées de chaque côté de la future voirie.

Cet aménagement routier oblige ainsi l'entreprise à réaménager son site d'exploitation et notamment à :

- Installer un nouveau pont bascule
- Modifier des accès et circulation
- Mettre en place de nouveaux éléments de stockage à la place du bâtiment cédé à la CCPC
- Créer un local sanitaire sur une des deux parcelles
- Renforcer la surveillance de l'activité de l'entreprise réalisée sur deux sites.

L'impact de la mise en œuvre du projet de requalification de la ZAE Eiffel sur l'Entreprise CHAZÉ TP est ainsi estimé par l'entreprise à environ 230 000 euros HT (voir annexe au protocole – coût prévisionnel en date du 12 avril 2023).

La commission propose que la CCPC prenne en charge les coûts induits par ces aménagements. Ces coûts seront remboursés par les loyers de l'atelier occupé par l'entreprise CHAZÉ TP.

*Considérant l'avis favorable émis par la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD du 18 avril 2023,  
Considérant l'avis favorable du bureau en date du 2 mai 2023,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
À la majorité et une abstention (43 votants) :**

- ⇒ **APPROUVE** les conditions et engagements en faveur de l'entreprise CHAZÉ TP
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les documents se référant à cette proposition.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 22/05/2023*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230509-DELIB20230556-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2023

Affichage : 23/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

